

# COUPE DU JEUNE ARBITRE 2018 - 2019

## BENJAMINS / MINIMES / CADETS

### **1 - OBJECTIF**

- Donner des bases théoriques et pratiques d'arbitrage à des jeunes judokas,
- Susciter des vocations d'arbitre,
- Créer une animation pour les jeunes judokas attirés par l'arbitrage,
- Impliquer les jeunes arbitres dans le corps arbitral polynésien,
- Initier et dynamiser l'arbitrage chez les jeunes pratiquants,
- Susciter des vocations quant aux prises de responsabilités dès le club.

### **2 - POPULATION CONCERNÉE**

Benjamins et benjamines, minimes masculins et féminins, cadets et cadettes licenciés F.P.J.

### **3 - NIVEAU D'APPLICATION**

Sur les animations des Mini-Poussins au Tamarii Toa pour les benjamin(e)s.

Sur les animations des Poussins au Tamarii Tiki pour les minimes.

Sur les compétitions des Benjamin(e)s pour les cadet(te)s.

### **4 - ÉPREUVES**

#### Théorique :

Sous forme de questionnaire à choix multiples.

Noté sur 20 points concernant le règlement d'arbitrage et comportant au moins une question sur la tenue de poule et de tableau à double repêchage. La partie théorique sera affectée d'un coefficient 1.

#### Pratique :

Arbitrage et fonction de commissaire sportif lors de compétitions ou de manifestations.

Catégorie Mini-Poussin(ne)s pour les Benjamin(e)s et Poussin(e)s pour les Minimes F et G. Catégorie Benjamin(e)s pour les Cadet(te)s.

Cette épreuve sera évaluée par un jury désigné par l'instructeur d'arbitrage du niveau concerné. Elle sera notée sur 20 points d'un coefficient 2.

La note finale résultera de l'addition des deux notes obtenues, affectées de leur coefficient respectif.

### **5 - ÉVALUATION**

L'évaluation sera prise en charge par le responsable d'arbitrage.

### **6 - RESPONSABILITÉS**

Lors de la coupe du jeune arbitre, l'enseignant responsable de table veillera à ce qu'aucun combattant ne soit lésé. Pour cela, il devra intervenir immédiatement en cas de faute grave de l'équipe d'arbitres.

La définition de faute grave sera précisée par l'instructeur responsable du niveau concerné.

Exemples possibles :

- Erreur dans l'attribution d'une valeur (bleu au lieu de blanc),
- Évaluation d'une technique interdite,
- Écart de valeur important (Kinza au lieu de Ippon ou Ippon au lieu de Kinza).

Il est impératif de proscrire sévèrement toute intervention négative à l'égard des jeunes arbitres provenant d'éventuels accompagnants ou enseignants.

Les règles d'intervention du jury seront connues de tous et diffusées en début de manifestation à l'intention des enseignants, des jeunes arbitres et du public. Dans tout autre cas, le responsable évalue la prestation sans intervenir.

Le déroulement des épreuves pratiques est placé sous l'entière responsabilité du responsable d'arbitrage.

### **7 - ÉQUIVALENCE ET RECONNAISSANCE**

Récompenses individuelle par animation pour chaque jeune arbitre.

Récompenses individuelle aux 3 premiers sur l'ensemble des animations.

À partir de minime, la note de 14/20 à la coupe du jeune arbitre sur l'ensemble de la saison pourra servir d'équivalence pour l'obtention du requis de connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives du premier dan.